

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 31 Pouvoirs : 6 Votants : 37 Pour : 37 Contre : Nul : Abstention : N° CC 217/2017	L'an deux mille dix-sept, le 16 mai à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 09 mai 2017 Présents : Mmes Carine LAVAL, Michèle LIARD, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Mrs Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Serge ROUX, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Patrick FALCOZ, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MACHARD Pouvoirs : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, M. Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Christian VERMELLE donne son pouvoir à Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à Patrick FALCOZ, Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX Absents excusés : M. Alain CAMP, Mme Christine VIONNET M. Jean Yves MACHARD est désigné secrétaire de séance

Objet : Subvention à Familles Rurales

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder une subvention de 3.000 € à l'association Familles Rurales pour équilibrer le financement des animations du centre aéré (juillet – aout, enfants et jeunes de 5 – 12 ans). Les familles et la CAF assure le solde du financement des prestations du Centre aéré. La subvention est identique à celle versée par la CCVU en 2016. La subvention de 3.000 € est inscrire au BP 2017 (Compte 6574).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve le versement d'une subvention de 3.000 € à Familles Rurales.

Le Président
Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD

